

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorilé environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale			
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :		
29-03-21	29-03-21		2021-10907		
Création d'un chai de stockage d'alcools d	1. Intitulé du pi le bouche sur la commune de		NE (17).		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvra	ige ou du (ou des)	péfitionnaire(s)		
2.1 Personne physique					
Nom	Prénon	n			
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	SAS GOURDET				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mathilde GOURDET				
RCS / SIRET 5 3 0 6 2 8 5		Forme juridique	Société par Actions Simplifiée		
3. Catégorie(s) applicable(s) du table N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du p (Préciser les éventuelles ru	ondant du projet rojet au regard de obriques issues d'a	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)		
(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Catégorie n°1 Le projet de la SAS GOURDET consiste en la création d'un chai de stockage d'alcools de 299 m² et de capacité 500 m³ sur un site en comptant déjà un d'une surface de 2º m² et d'une capacité de 484 m³. Le site sera soumis au régime de l'autorisation au titre de la rubrique 4755.2.a de la nomenclature des ICPE.					
	4. Caractéristiques génér	rales du projet			
Doivent être annexées au présent form	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN		formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éver					
L'entreprise projette la construction d'un m³.			e de 299 m² pour une capacité de 500		
Le chai sera en rétention interne de 100 9 16,6 m² sera attenant à ce nouveau chai. La réserve incendie du site passera de 120 Seront également installés les éléments s	0 m³ à 270 m³.	rface pour les eaux	d'extinction incendie. Un local PIA de		
 une nouvelle aire de dépotage en rétent une voie de circulation en enrobé (périp une rétention de 30 m³ pour l'aire de dé une noue de 300 m³. 	tion (30 m³) attenante au nou hérique au nouveau chai),		-plein,		

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de stockage d'alcools de bouche par la réalisation d'un second chai sur la parcelle 000 ZH 24 à ALLAS-CHAMPAGNE (17500). La parcelle comportera des installations de vieillissement d'alcools, des aires de dépotages ainsi qu'une noue. La réserve incendie passera de 120 m³ à 270 m³.

Le nouveau chai possédera une surface de 299 m² et une Quantité Susceptible d'être Présente de 500 m³. Il sera en rétention interne par encaissement de 2,2 m de profondeur qui contiendra 100 % de la QSP + 0,5 fois la surface du chai de rétention des eaux d'extinction incendie.

Le chai existant possède une surface de 297 m² et une Quantité Susceptible d'être Présente de 484 m³. Il est en rétention interne à 50% par un encaissement de 81 cm de profondeur. Les débordements éventuels transiteront par l'aire de dépotage attenante et seront récupérés dans une noue à créer.

Ces chais seront disposés à 11 m des limites de propriété.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet comportera la réalisation des points suivants :

- une phase de terrassement,
- la construction des réseaux,
- la construction du chai,
- la construction de l'aire de dépotage,
- l'aménagement de l'intérieur du chai,
- la clôture du site,
- l'agrandissement de la réserve d'eau incendie.

L'entreprise prévoit une gestion durable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur,
- le nettoyage quotidien du chantier,
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins,
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparatiste par des entreprises spécialisées,
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés,
- d'un séparateur d'hydrocarbures permettant de traiter les eaux de pluie issues des voiries et des deux aires de dépotage.

Les vinasses stockées dans le bassin à vinasses existant concernent les activités d'un autre site de l'entreprise.

Il n'y a pas de rejets d'effluents associés à l'activité de vieillissement d'alcools dans le cadre du projet. Les seules émissions du site correspondent :

- aux eaux de pluie,
- aux émissions des camions,
- à la part des anges.

Il n'y a pas de rejets d'eaux sanitaires sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environnen Le projet est soumis à l'autorisation er La masse d'alcool présente sur le site s	nentale devra être joi vironnementale au tit	te au(x) dossier e de la rubrique	r(s) d'autori ICPE 4755-2	sation(s). 2a pour une QSP o	de 984 m³.
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie glo	ale de l'opération	on - préciser	les unités de mes	ure utilisées
	deurs caractéristique				Valeur(s)
Le nouveau chai aura les dimensions : - Surface intérieure : 299 m² - Hauteur au faîtage : 7 m - Hauteur sous ferme : 5,5 m - Profondeur de rétention : 2,2 m	uivantes :			Toitures: 600 n Voie calcaire: 4 Voiries enrobé Espaces verts: Aires de dépot Noue: 160 m ² Bassin à vinass Réserve incenc	423 m ² : 1183 m ² 33 292 m ² age : 160 m ² es : 1173 m ²
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées gé	graphiques ¹	Long. 0_°	19'22"O Lat.	45°28'55"N
AUX FONTAINES 17 500 ALLAS-CHAMPAGNE	Pour les catégori et c), 7°a), b) 9°a 10°,11°a) b),12°,1 38°; 43° a), b) de l'article R. 122-2 l'environnement Point de départ Point d'arrivée : Communes trav L'intégralité du si	,b),c),d), ,°, 22°, 32°, 34°, l'annexe à u code de	Long ° Long °	'" Lat. '" Lat. de ALLAS-CHAMI	"-
4.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation de environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairementaliférentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	Un ch sous en da ent les projet et	ou d'un ouvrag fait l'objet d ai de 297 m² est	e existant ? 'une évalu présent sur 2.b en vue c	Oui X ation Oui le site et a fait l'oi	Non X Diet d'une déclaration stockage de 484 m³

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Au regard du site on recense : - une ZNIEFF de type 2, n°54003070, dénommée "HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE" et localisée à environ 2,4 km au sud-ouest.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone couverte par un APB la plus proche est la zone référencée FR3800517, à plus de 24 km au nord sur les communes d'ANGEAC-CHARENTE, GRAVES-SAINT-AMANT, SAINT-MÊME-LES-CARRIERES.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le site classé le plus proche est "L'EGLISE SAINT-MARTIN" sur la commune de REAUX- SUR-TREFLE à environ 2,5 km à l'ouest. Le projet n'est pas inscrit dans cette zone.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site du projet est inclus dans la ZRE 1701. L'entreprise ne prévoit pas l'exploitation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		La commune de ALLAS-CHAMPAGNE est incluse dans le périmètre de protection rapproché - secteur général - du captage de SAINT-SAVINIEN-COULONGE.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone NATURA2000 la plus proche est localisée à 2,4 km au sud-ouest du projet. Cette zone est référencée FR5402008 et est dénommée "HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS".
D'un site classé ?		X	

 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements |X|d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources La phase de travaux du projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées. Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des Le site est dans une zone de corridors diffus. Les espaces non utilisés dans le dégradations, des cadre du projet seront engazonnés. destructions de la |X|biodiversité Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la existante: faune, biodiversité. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le site est localisé en zone agricole de la carte communale de ALLAS-CHAMPAGNE. Le caractère agricole de l'entreprise est compatible avec la carte communale.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le site présente des risques d'incendie, d'explosion et de pollution liés à la présence d'alcools dont la maîtrise sera démontrée dans l'étude de dangers.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site se trouve dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Le site est en zone de sismicité faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	L'activité de stockage d'alcools n'engendre pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		La phase travaux s'accompagnera d'une augmentation du trafic. L'activité de vieillissement d'alcools nécessite des transports en camions. Les déplacements sont estimés à un maximum de 1 à 2 camions par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Des mesures de bruits seront réalisées aux échéances réglementaires. L'activité de stockage d'alcool n'est pas génératrice de bruits.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets dans l'air sont limités à la part des anges et aux émissions des camions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'entreprise infiltrera ses eaux pluviales dans une noue de 300 m³ après passage par un séparateur d'hydrocarbures au niveau des chais de vieillissement, des voiries et des aires de dépotage. L'infiltration des eaux pluviales au niveau du bassin à vinasses et de la réserve incendie est réalisée sur la parcelle.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		ll n'y a pas de rejets associés au chai projet. Les vinasses stockées sur site font déjà l'objet d'un plan d'épandage. Leur production n'est pas liée au projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les vinasses stockées sur site ne sont pas liées au projet. Les seuls déchets sont ceux du curage du séparateur d'hydrocarbures qui seront pris en charge par un organisme spécialisé.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	Le site est existant et ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
, repolation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	L'implantation des nouvelles installations est réalisée sur un site existant, en zone agricole. Le caractère agricole de l'entreprise est compatible avec la carte communale.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les impacts du projet sont relatifs aux risques technologiques et aux rejets d'eaux pluviales.

Le projet respectera le cahier des charges des chais nouveaux soumis à autorisation. Le nouveau chai sera en rétention interne de 100% de la QSP + 0,5 fois la surface du chai pour la rétention des eaux d'extinction incendie.

L'entreprise a prévu des rétentions internes pour les chais et la maîtrise des débordements en cas d'accident. La réserve incendie existante passera de 120 m³ à 270 m³ et est localisée à environ 150 m des installations.

Pour les rejets d'eaux pluviales, l'entreprise a prévu de tamponner les eaux avant le rejet au milieu récepteur avec un séparateur d'hydrocarbures, notamment pour les voiries, toitures et aires de dépotage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les installations seront hors périmètres protégés et les seuls rejets seront les rejets d'eaux pluyiales.

Il est prévu un dispositif indépendant et autonome de gestion des eaux pluviales et la mise en rétention de tous les stockages et zones à risques.

Le vieillissement d'alcools n'est pas une activité génératrice d'émissions particulières ni d'un trafic routier important.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvra	ge ou pétitionnaire
	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joint quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet	
Voir pièces an	nexes.	
M. E.	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	ALLAS-CHAMPAGNE	le, 11/03/2021

Signature

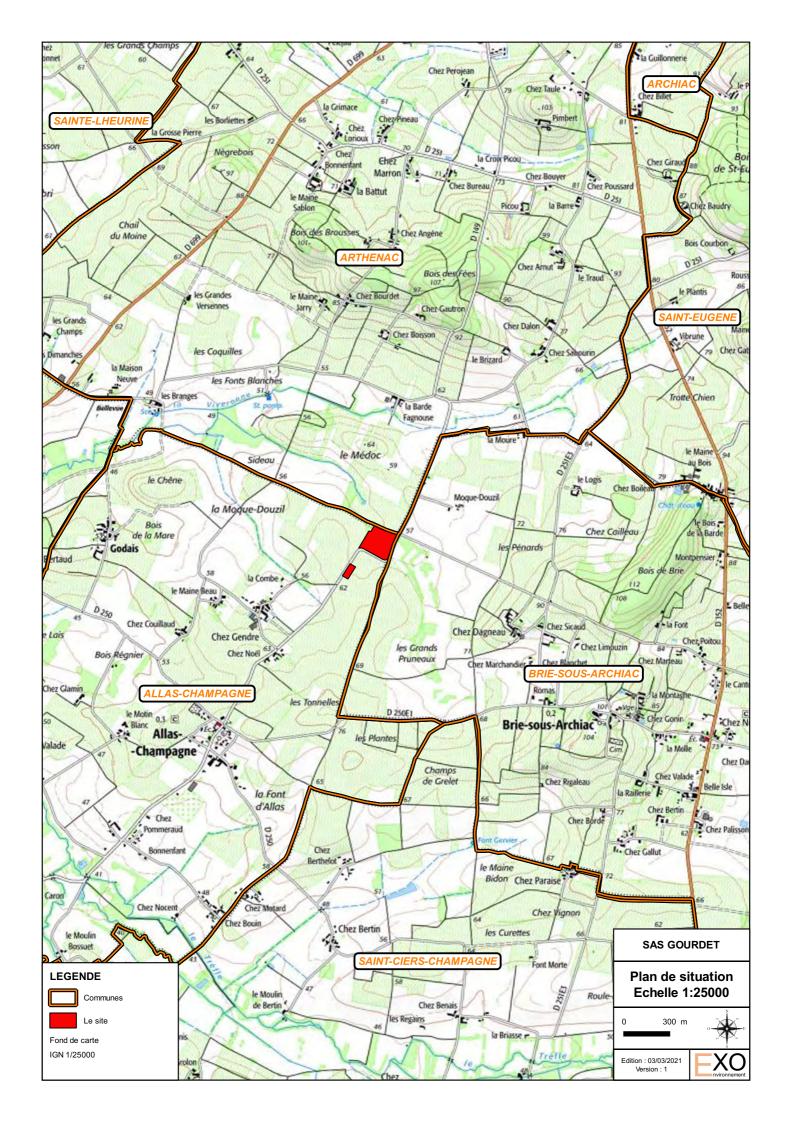




Figure 1 : Localisation des prises de vue



Source : E-XO (19/02/2021)

Figure 2 : Prise de vue n°1 – Entrée du site partie chai de stockage



Source : E-XO (19/02/2021)

Figure 3 : Prise de vue n°2 – Entrée du site partie bassin à vinasses et réserve incendie



Source : E-XO (19/02/2021)

Figure 4 : Prise de vue n°3 – Vue rapprochée



Source : E-XO (19/02/2021)

Figure 5 : Prise de vue n°4 – Vue éloignée partie chai de stockage



Source : E-XO (19/02/2021)

Figure 6 : Prise de vue n°5 – Vue éloignée partie bassin à vinasses et réserve incendie

SAS GOURDET

Plan de masse Echelle 1/2500



SAS GOURDET

Plan de masse

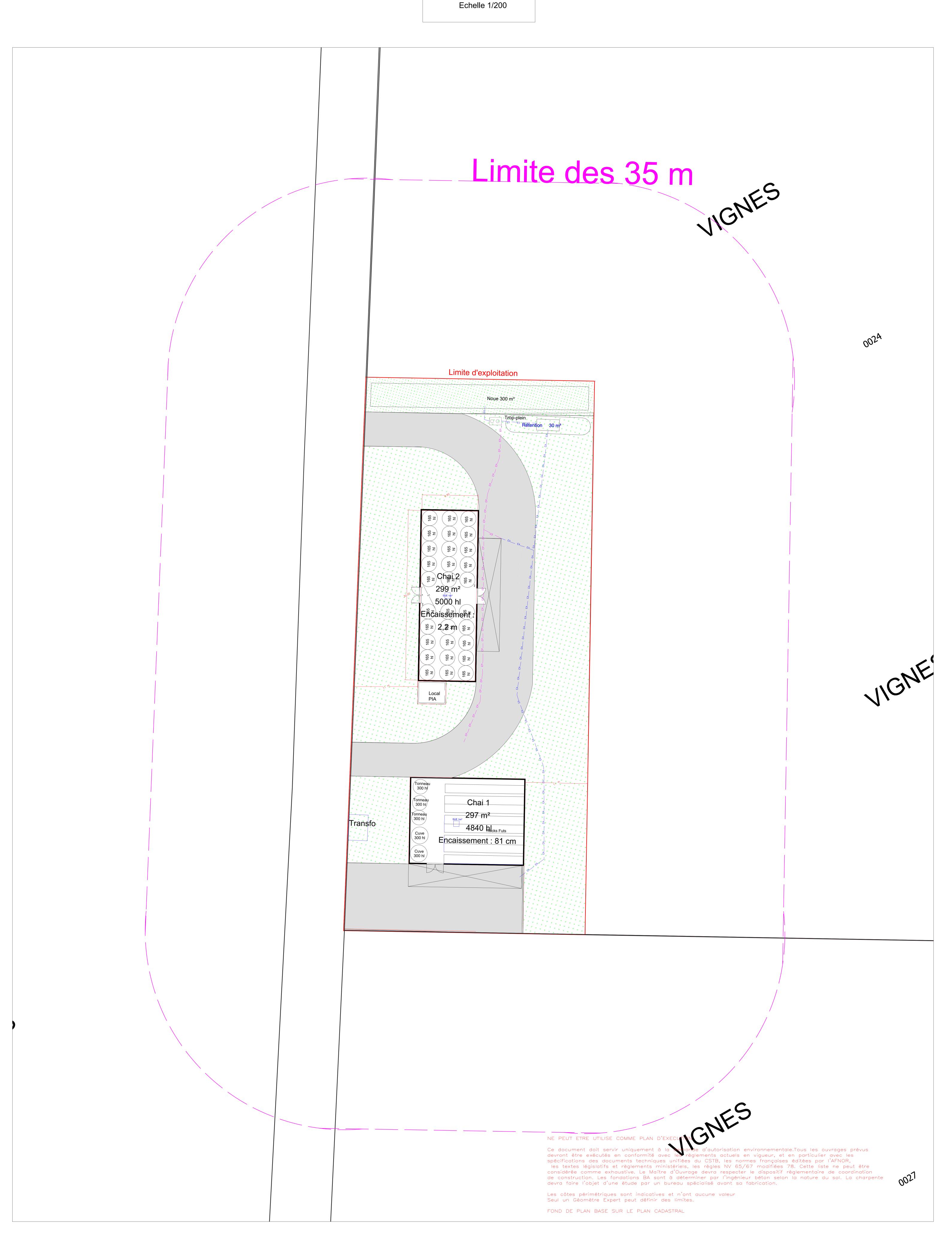




Figure 1 : Localisation du site

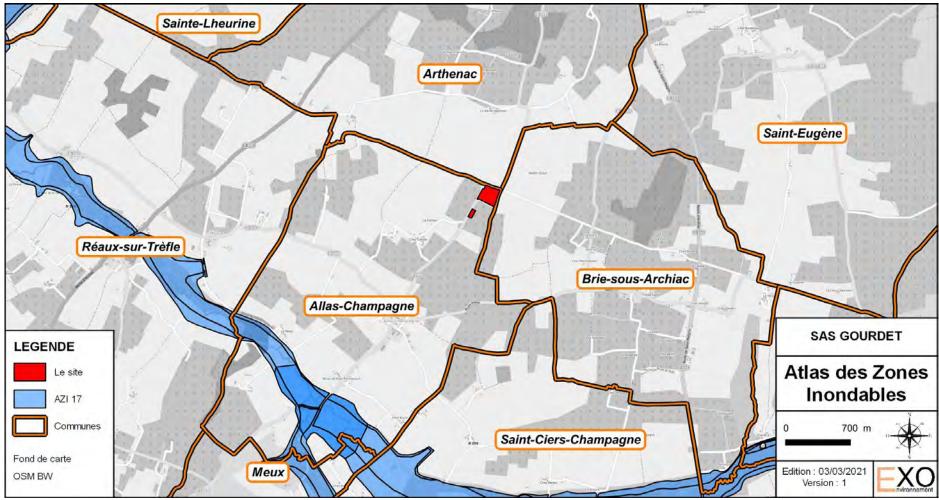


Source : Google maps

Figure 2 : Voisinage immédiat du projet de site



Figure 3: Localisation des principaux axes routiers



Source : Géorisques

Figure 4 : Zones inondables

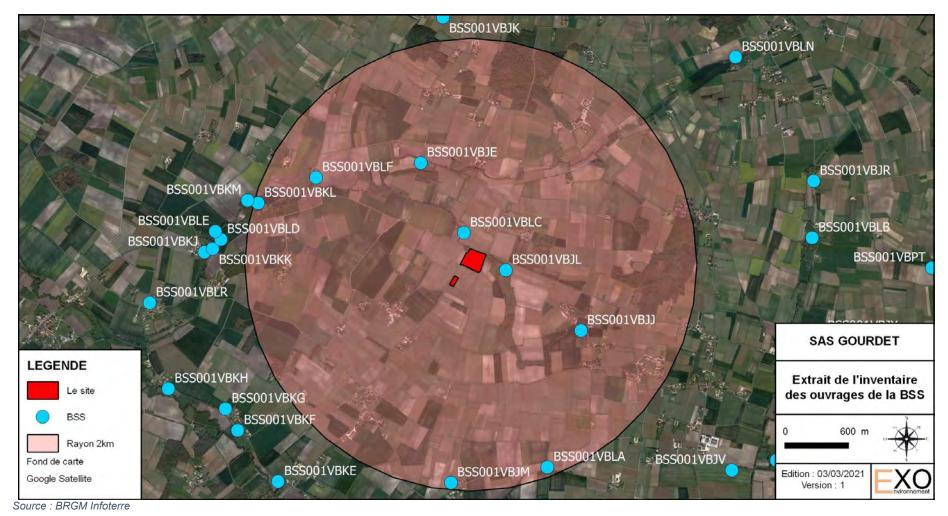
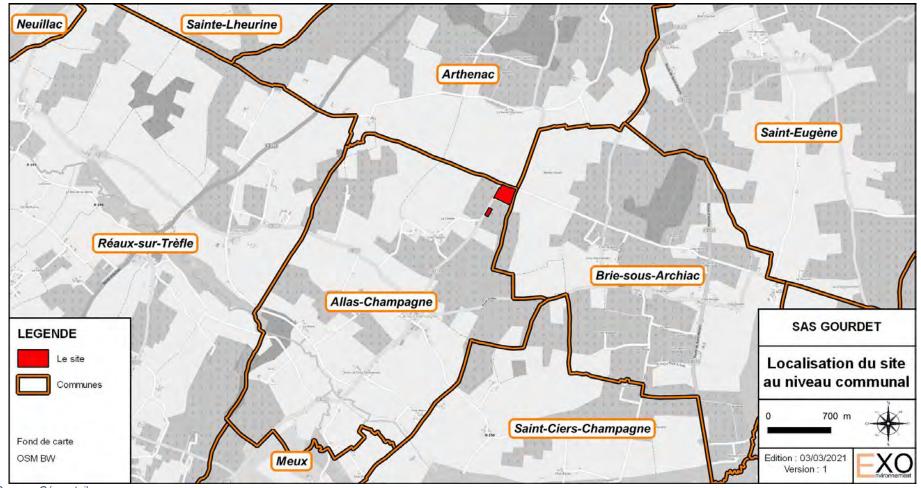


Figure 5 : Extrait de l'inventaire des ouvrages de la Banque du SOUS-SOL



Source : BRGM

Figure 6 : Localisation des cavités souterraines



Source : Géoportail

Figure 7 : Localisation du site au niveau communal

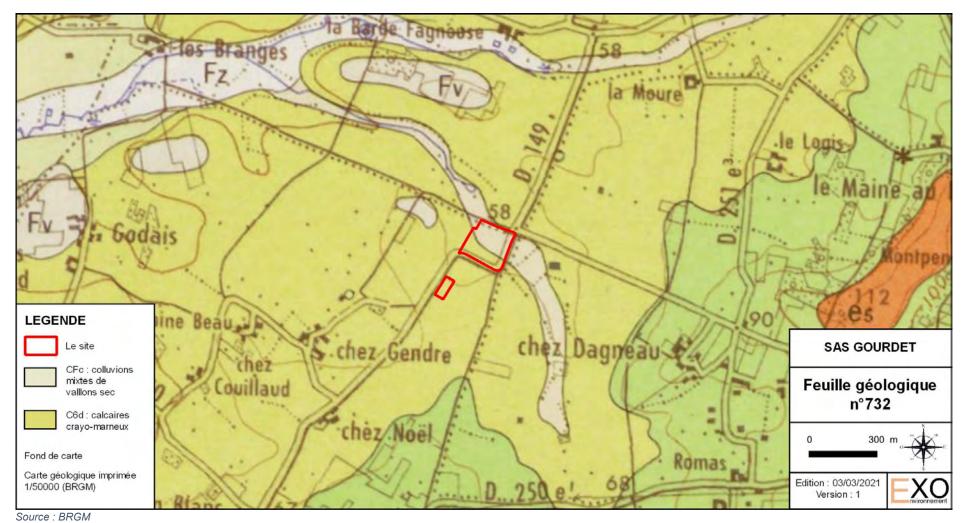
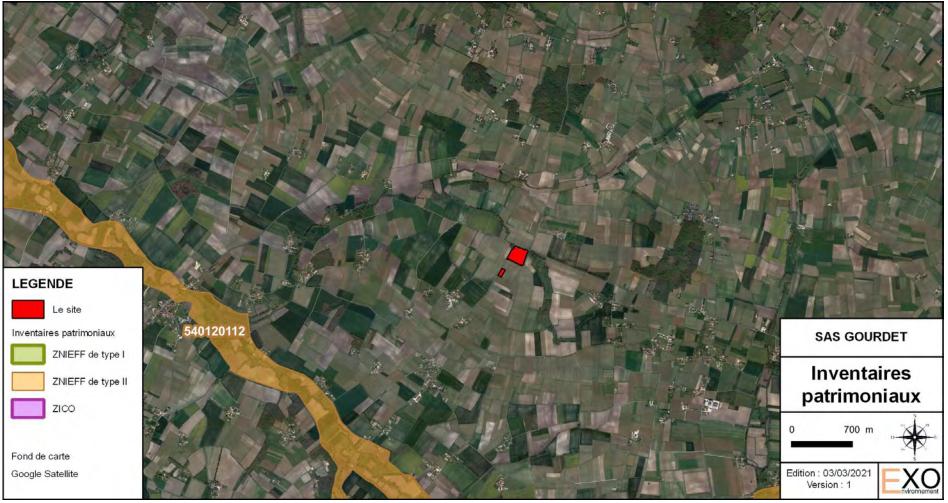


Figure 8 : Extrait de la feuille géologique n°732 de BARBEZEUX-SAINT-HILAIRE au 1/50 000



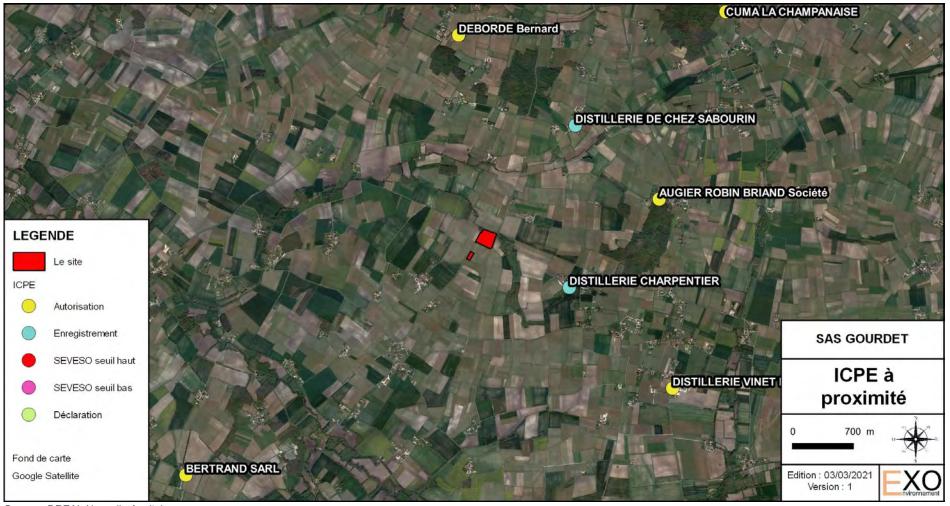
Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 9 : Site et localisation de la zone NATURA 2000 à proximité



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 5 : Localisation des inventaires patrimoniaux ZNIEFF



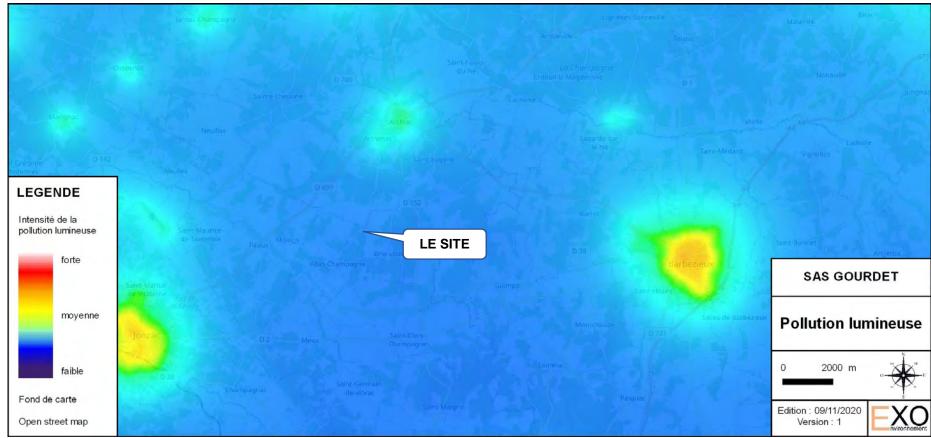
Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 6 : Installations classées à proximité du site



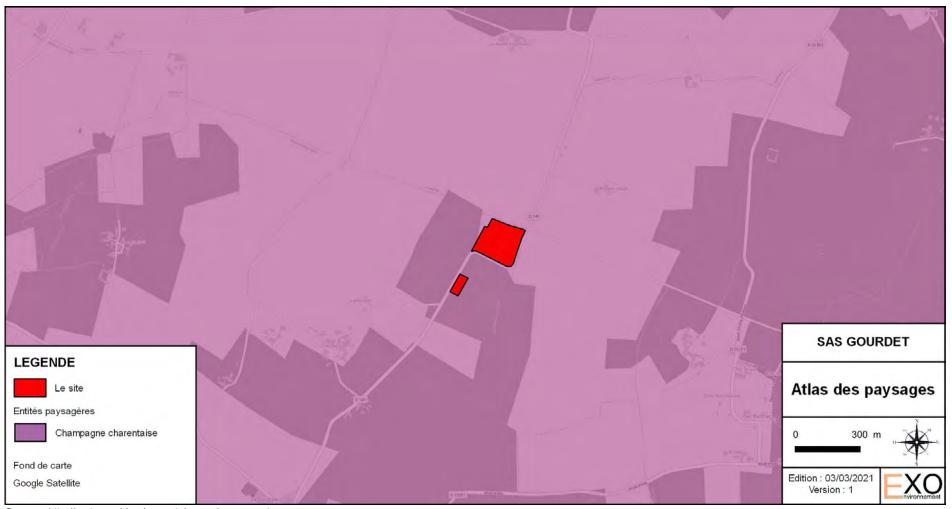
Source : BRGM

Figure 12 : Aléa retrait-gonflement des argiles



Source : avex.org

Figure 13 : Pollution lumineuse



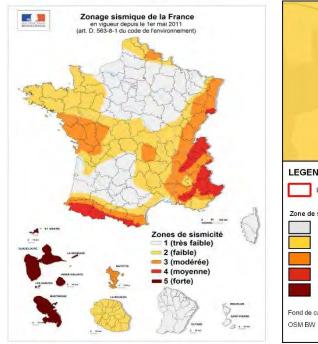
Source: http://cartographie.observatoire-environnement.org

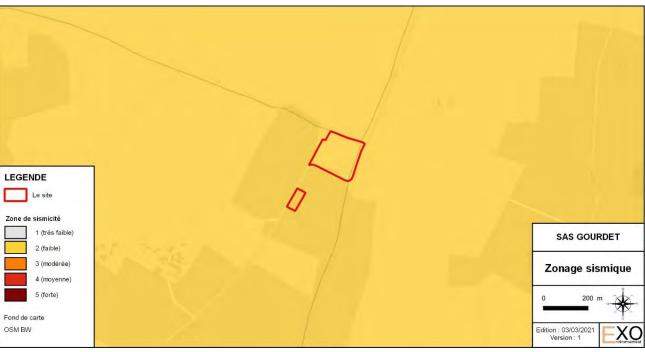
Figure 14 : Les paysages à ALLAS-CHAMPAGNE



Source : http://infoterre.brgm.fr

Figure 15 : Carte des remontées de nappes





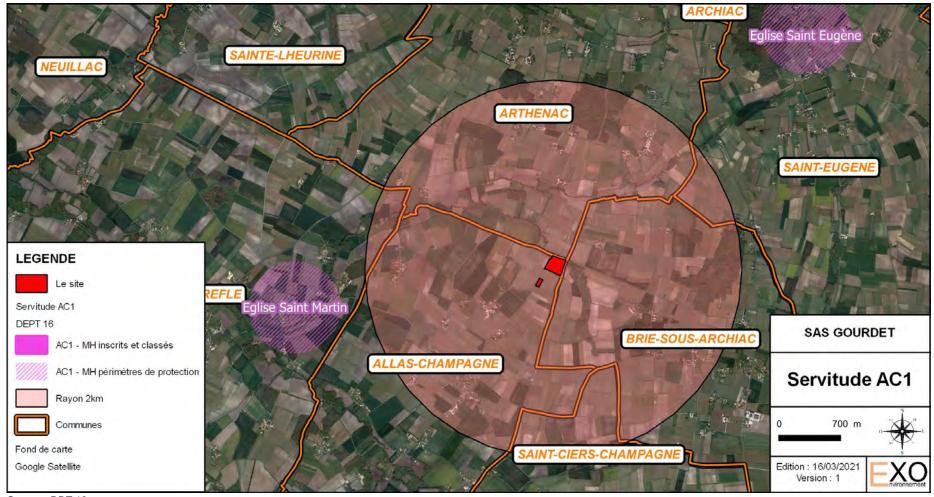
Source : BRGM

Figure 16 : Zonage sismique de la France et du site de l'entreprise



Source : Géoportail

Figure 17 : Extrait du Registre Parcellaire Graphique de 2019 – ALLAS-CHAMPAGNE



Source : DDT 16

Figure 18 : Servitude AC1



Source: carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Figure 19 : Servitude AS1



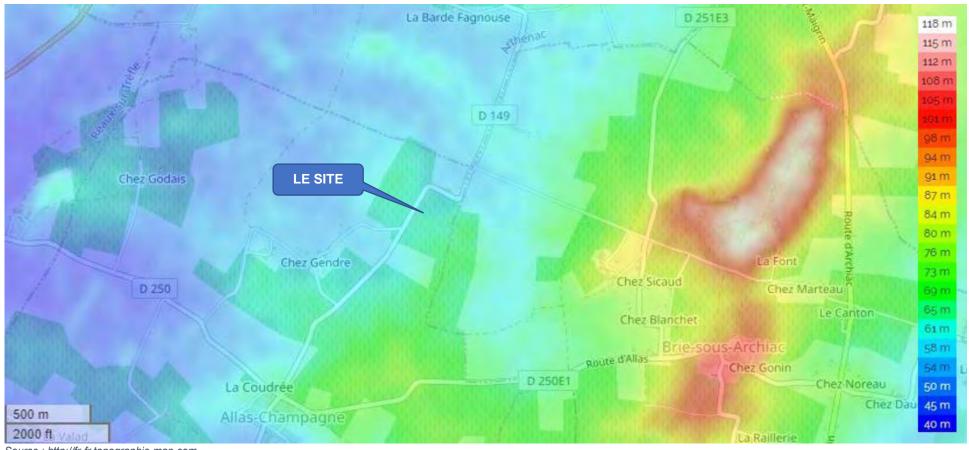
Source: carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Figure 20 : Servitudes 14



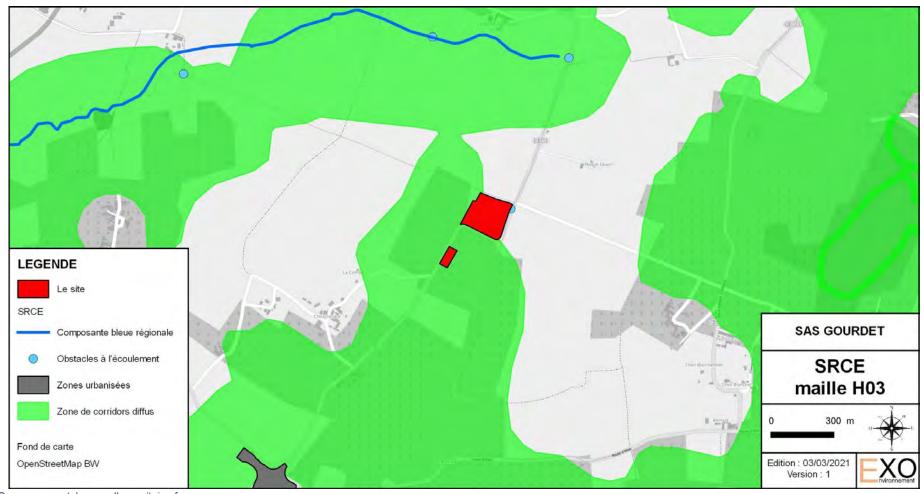
Source : DDT 16

Figure 21 : Servitude T5 de dégagement de l'aérodrome de COGNAC-CHATEAUBERNARD



Source : http://fr-fr.topographic-map.com

Figure 22 : Topographie de la commune de ALLAS-CHAMPAGNE – 2018



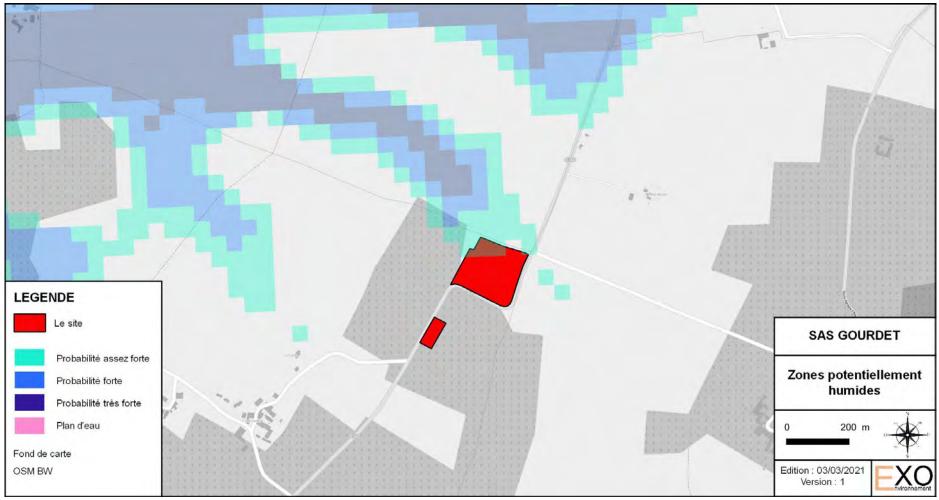
Source : www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr

Figure 23 : extrait de l'Atlas SRCE POITOU CHARENTES



Source: http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

Figure 24 : Zones humides



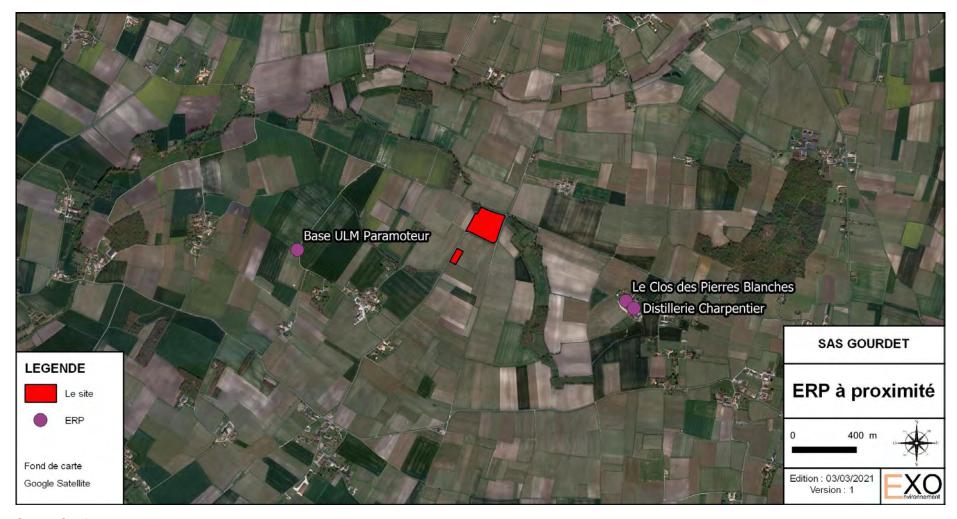
Source : http://sig.reseau-zones-humides.org

Figure 25 : Zones potentiellement humides



Source : www.sigena.fr

Figure 26 : Zone de Présomption de Prescription Archéologique



Source : Google maps

Figure 27 : ERP à proximité

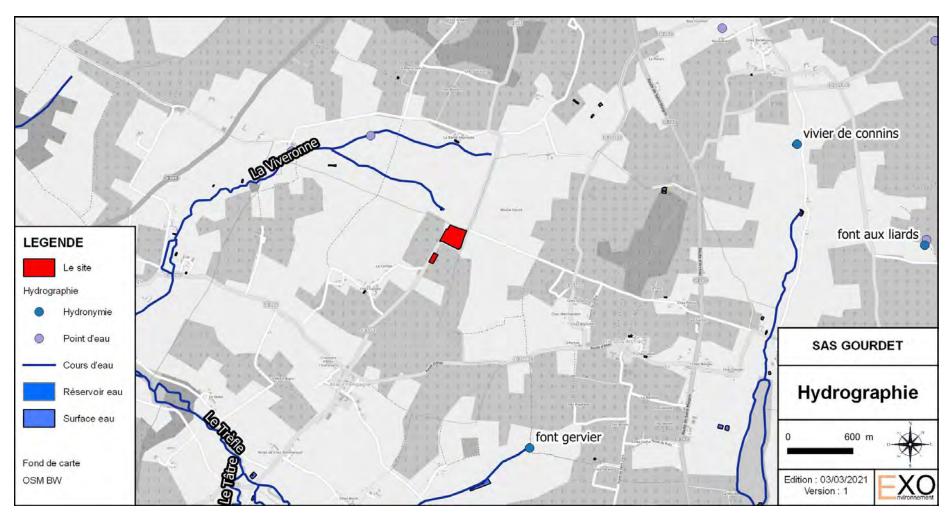
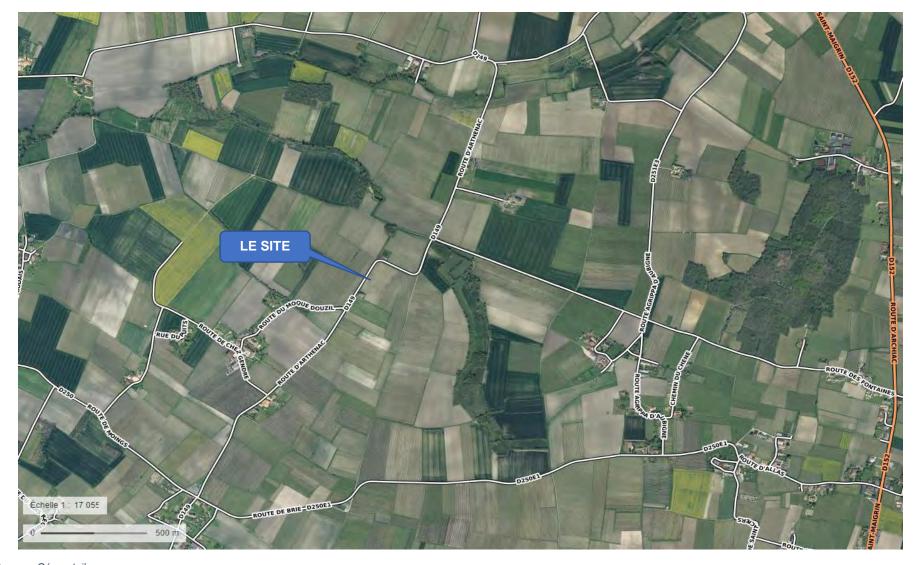


Figure 28 : Hydrographie du site



Source : Géoportail

Figure 29 : Localisation des principaux axes routiers

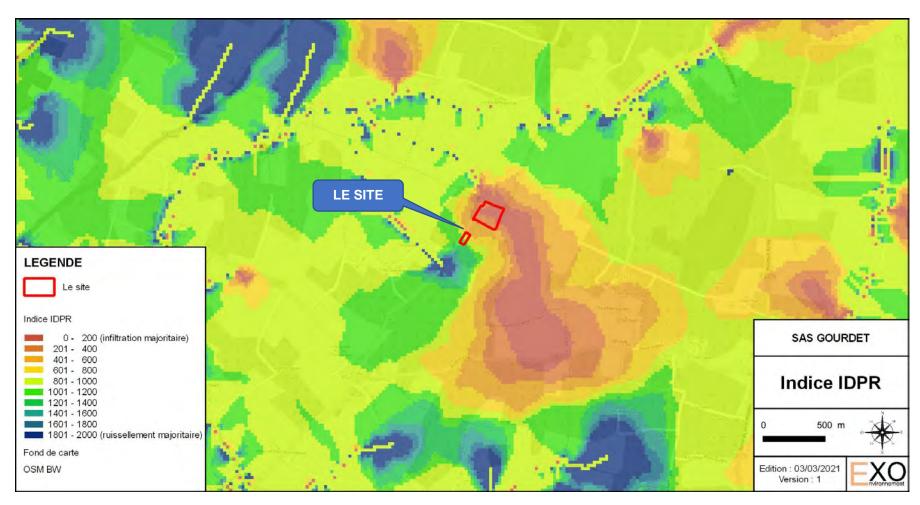


Figure 30 : Indice IDPR au niveau du site



Figure 31 : Pédopaysages à proximité du site

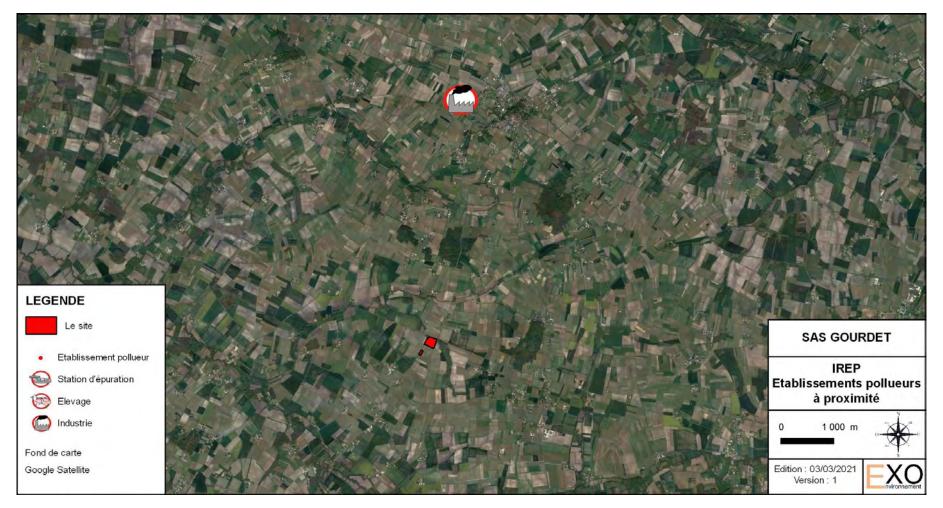


Figure 32 : IREP à proximité du site



Figure 33 : Localisation des accès au site